

92055 LA DEFENSE Cedex tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05 courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net Internet : www.ufe-cfdt.org

Compte rendu CFDT de la réunion sur l'élaboration du Document d'Orientations Stratégiques

14 avril 2007

Pour la CFDT ont participé à la réunion : Paul MONNIER, Gérard VISCONTINI, Jean BELLEC, Patrick GROSROYAT, CGT, FO

Pour l'Administration: Mesdames D PAYAN (DGPA/SP/TEC), S HAYOT (SP/TEC3), Monsieur A TOULLEC (SG/SM/MPS)

Le 17 avril 1^{er} groupe « échanges » sur l'avancement de la démarche sur l'élaboration des documents d'orientations stratégiques des parcs.

Monsieur TOULLEC représentant le secrétariat général indique qu'il envisage des réunions régulières avec les organisations syndicales sur le sujet, pour qu'un échange ait lieu sur le déroulement de la démarche en cours. Il envisage également des échanges interministériels avec l'intérieur, le budget, ADF, et les CG. en présence des organisations syndicales du ministère.

Concernant l'ordre du jour de cette réunion il propose 3 points :

- le retour des échanges locaux,
- le point sur les DOS,
- le point sur le statut.

Sur les échanges locaux il indique que des rencontres ont eu lieu dans les CIFP de TOULOUSE PARIS, NANCY, NANTES, AIX avec la moitié des DDE et des chefs de parc.

Une animation commune SG/DGPA/DGR a eu lieu pour les sensibiliser sur les besoins des DIR et sur l'ensemble de la démarche, notamment à la concertation avec les organisations syndicales.

Des questions ont été posées comme :

- La procédure utilisée pour faire remonter les besoins des DIR,
- L'achat de matériel,
- la mobilité des OPA,
- la comptabilité analytique au département,
- le déroulement de carrière et l'assouplissement des guotas.

Les réponses :

- le principe du transfert global du parc a été réaffirmé. Les consignes données aux DIR dans cette optique c'est d'évaluer leurs besoins à minima pour éviter le découpage,
 - la remontée des besoins se fera par courrier au préfet coordonnateur,
- concernant l'achat de matériel, les départements qui veulent la globalité du parc pourront rapidement acheter du matériel pour anticiper la prochaine viabilité hivernale,

- concernant la mobilité là où il y a transfert global il ne devrait pas y avoir de mobilité, la question se pose là ou il y a découpage,
 - Il est possible que le conseil général garde une comptabilité analytique,
- concernant les règles de gestion en 2006 la DGPA a assoupli le quota de 35%, pratiquement toutes les demandes ont reçu une réponse positive. Elle reconduit cet assouplissement en 2007 mais ne peut pas l'écrire pour ne pas affaiblir sa position vis à vis du budget dans le cadre des discussions sur le statut commun, les chefs de services sont informés oralement.

Sur le DOS

La CFDT intervient pour signaler que contrairement aux instructions, le dialogue social ne semble pas être une priorité pour certains préfets et présidents de conseils généraux.

Pour eux la concertation se limite (une fois que tout est bouclé) à informer dans le meilleur des cas les OS. Nous avons cité des exemples et demandé que le Ministère de l'intérieur donne des instructions claires sur ce point aux préfets.

Nous demandons également quelle est la portée de ce document sachant qu'il n'est pas validé par une délibération du conseil général, et que certains départements indiquent que de toutes les façons le DOS ne les engage nullement et qu'ils feront ce qu'ils veulent.

En réponse l'administration explique qu'effectivement on ne peut rien imposer au PCG. Le DOS n'a pas de valeur juridique. Seule la loi pourra imposer des règles aux Départements.

Concernant la concertation une lettre de rappel a été envoyée aux DDE, ainsi qu'au ministère de l'intérieur mais M. Toullec ignore quelle suite a été donnée à cette dernière. Le SG nous demande de faire remonter les difficultés.

Sur le statut

Administration

L'évolution du statut doit être traitée en même temps que le transfert du parc, sachant que le sujet des retraites est un sujet majeur.

Les discussions sur le statut seront traitées au niveau national et non localement. Néanmoins, les questions particulières évoquées localement devront remonter pour être discutées nationalement.

Dans la loi il y aura les grandes orientations (statut commun, jumeau, etc.). M. Toullec affirme que les évolutions statutaires concerneront l'ensemble des OPA, qu'ils soient compte de commerce ou hors compte de commerce.

L'administration a participé à des réunions interministérielles et porté le statut commun.

Le gouvernement lui a demandé d'étudier toutes les possibilités évoquées dans le rapport « COURTIAL ». Des réunions avec les OS sur le sujet devraient débuter prochainement en associant des représentants du ministère de l'intérieur et l'ADF.

D'autres points ont été évoqués comme les effectifs, le maintien de l'outil parc pendant la période, la gestion des OPA dans les DIR.

Prochaines réunions les 30 mai et 3 juillet matin.

A suivre